
Renvoi au comité d'instruction publique d'une note du ministre de la guerre relatant des traits de bravoure, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Jean Baptiste Noël Bouchotte

Citer ce document / Cite this document :

Bouchotte Jean Baptiste Noël. Renvoi au comité d'instruction publique d'une note du ministre de la guerre relatant des traits de bravoure, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 578;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32823_t1_0578_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Geneviève et toutes les sacrées reliques du bon vieux temps, c'est là notre vœu ! Tous ces hochets sacerdotaux ne sauraient subsister sous le règne de la liberté. Assez et trop longtemps ces tartuffes mitrés et tonsurés s'en sont servis pour égarer le peuple, il est temps enfin de s'en saisir, et de livrer à la vengeance nationale les perfides et les monstres qui s'en pavanaient. Point de quartier, tirons une justice éclatante de tous ces scélérats consommés qui infestent de leur souffle liberticide l'air pur et sain que nous respirons. Pendant trop longtemps, ils ont fait couler à grands flots le sang de nos frères. Jurons leur à notre tour une guerre implacable et poursuivons les sans relâche. La liberté, cette déesse jalouse, n'apaisera son courroux que lorsque le dernier d'eux aura expiré à ses pieds. Hâtons-nous donc de purger le territoire de la République de ces monstres gangrenés, il en est temps, en tardons plus, si nous voulons nous sauver. Restez à votre poste, le salut du peuple le commande. Répondez nous de l'intérieur, nous vous répondrons du dehors. S. et F. ».

Les républicains PHILIPPOT (*cap^e 3^e c^{ie}, 16^e b^{on} infanterie légère*, GALLET *fourrier dans la dite c^{ie}*).

81

Le ministre de la guerre envoie une note contenant quelques-uns des traits de bravoure qui ont été recueillis dans la journée du 17 pluviôse, aux Pyrénées-occidentales.

La Convention décrète l'insertion de cette note au bulletin, et le renvoi au comité d'instruction publique (1).

Un secrétaire lit ce qui suit :

Traits de bravoure les plus marquants, extraits des différents rapports sur la journée du 17 pluviôse. Division de Chauvin-Dragon, armée des Pyrénées-occidentales.

Le citoyen Dufour, caporal au 1^{er} bataillon de la 5^e brigade d'infanterie légère, avait été fait prisonnier; quatre Espagnols le conduisaient: il saute sur la baïonnette de l'un d'eux, en tue trois, prend le quatrième au collet et l'amène prisonnier. (Il y a plus de cent hommes témoins de ce fait.)

Le citoyen Bourdet aîné, grenadier au 4^e bataillon des Basses-Pyrénées, est grièvement blessé; ses amis le conjurent de se retirer; il leur répond en criant: Vive la République! Il brûle toutes ses cartouches et ne cesse de poursuivre l'ennemi que quand les forces lui manquent.

Le citoyen Dougados, sergent-major au 2^e bataillon du Tarn, tombe d'un coup de balle qui lui traverse le corps; ses camarades veulent l'emporter. « Allez au poste, leur dit-il, vous vous devez à la patrie avant de penser à moi ».

Le citoyen Bigot, adjudant-major au 4^e bataillon des Landes, marchant au pas de charge à la tête d'un détachement envoyé pour reprendre le poste de la Masure, reçoit une balle qui lui perce la cuisse; il marche du même pas jusqu'à ce que le détachement se soit emparé du poste; alors il

se plaint de sa blessure. Le chef de bataillon veut lui donner deux camarades pour le soutenir; il les refuse en disant: « Garde-les pour combattre les ennemis; je me retirerai comme je pourrai ».

Le citoyen B. Abadie, caporal des canonniers du 3^e bataillon du Gers, répond à une proposition de battre en retraite: « Non, foutre, non, je ne quitterai pas mon canon, ni mes camarades le leur, tant que nous aurons des munitions et que nous ne verrons pas tout le détachement haché ». Sur la fin de l'action, voyant les Espagnols fuir, il dit à ses camarades: « Allons, mes amis, vite au canon! ». Au même instant, faute d'avant-train, il met les deux crosses d'une pièce de 4 sur ses épaules, ses camarades poussent aux roues; ils traînent la pièce à trois ou quatre cents toises, et font plusieurs décharges à mitraille.

Les Espagnols s'étaient emparés de la maison où sont cantonnés les canonniers du 3^e bataillon du Gers; le citoyen J. Vives, sergent-major dans la compagnie, craignant qu'ils n'emportent le guidon, court à la maison avec un chasseur du 1^{er} bataillon de la 5^e demi-brigade d'infanterie légère, dont on regrette de ne pas savoir le nom; ils y trouvent trois Espagnols. Le chasseur en tue un d'un coup de baïonnette, Vives tue le second d'un coup de sabre, le troisième saute par la fenêtre; le chasseur le blesse d'un coup de fusil à la cuisse et l'amène prisonnier.

Le citoyen Dugoyen, fusilier au 4^e bataillon des Landes, est atteint d'une balle au commencement du combat; il ne quitte pas son poste. Dans le cours de l'action il reçoit une seconde balle au bras; son capitaine veut le faire retirer; Dugoyen secoue son bras: « Il n'est pas coupé; je veux me venger, et renvoyer à ces j... f... la balle que j'ai reçue »; et il continue de se battre.

Le citoyen J. Palacio, sergent au 1^{er} bataillon des chasseurs des Montagnes, marchait en colonne avec sa compagnie; il se détache à la course avec J. P. Belard et J. Mercadet; Palacio reçoit un coup de feu et dit: « Je meurs... mais ils fuient ».

Le citoyen Magaillon, sergent de la première compagnie du 1^{er} bataillon des chasseurs des Montagnes, étant de patrouille à la Croix de Hendaye, voit arriver deux colonnes ennemies; il est forcé de battre en retraite avec son détachement. Une colonne de grenadiers avance pour les couper; Magaillon se bat avec opiniâtreté. Resté seul, il est pris par trois grenadiers espagnols: l'un d'eux prend des cordes pour le lier; il profite de cet instant, prend sa carabine par le bout du canon, en renverse deux dans un fossé, tire sur le troisième qu'il tue, va rejoindre ses camarades, et revient à la charge, à la tête de sa compagnie.

Signé : BOUCHOTTE (1).

(Vifs applaudissements.)

(1) *Mon.*, XIX, 593-94. *B^{on}*, 11 vent.; *C. univ.*, 14 vent.; *C. Eg.*, n° 562; *J. Paris*, n° 427; *Rép.*, n° 73; *M.U.*, XXXVII, 200; *Débats*, n° 529, p. 157-158. Extraits ou mention dans *J. Fr.*, n° 525; *Ann. patr.*, n° 426; *J. Mont.*, n° 109; *Batave*, n° 379; *J. Sablier*, n° 1170; *Mess. soir*, n° 560.

(1) *P.V.*, XXXII, 341.